

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 11 mai 2010, à 19h00.

Sont présents les conseillères et conseillers : Carmen Caron, Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch, Marc-André Leduc et Pierre Payer formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Le directeur général et secrétaire trésorier, Denis Jubinville, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

201005.143

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2010
- B. Gestion financière (paiement des comptes, rapport budgétaire et virement de crédits)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
 - 3. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2009 (*reporté*)
- C. Gestion administrative**
 - 1. Demande de subvention discrétionnaire au Député pour travaux sur divers chemins municipaux
 - 2. Municipalité de L'Ascension – appui au projet de parc national
 - 3. Mandat à Plein air Haute-Rouge pour l'obtention de la gestion des TPI sur le territoire de la municipalité de La Macaza
 - 4. Technologie de valorisation des matières organiques RIDR – comité de valorisation
 - 5. Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles (projet de loi 88)
 - 6. Renouvellement du contrat 9-1-1
 - 7. Corporation de développement communautaire (CDC) des Hautes-Laurentides – renouvellement de notre adhésion et désignation d'un représentant
 - 8. Projets municipaux de développement économique
 - 9. Réaction au règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux.
 - 10. Emplois étudiants
- D. Contrat et appel d'offres**
 - 1. Soumission pour asphalte recyclé
 - 2. Soumission pour machinerie lourde
 - 3. Offre du Groupe-Conseil Charbonneau
 - 4. Soumission rampe d'accès pour fauteuil roulant (*reporté*)
- E. Avis de motion**
- F. Adoption des règlements**
- G. Sécurité publique**
 - 1. Panneau indice d'inflammabilité (à la clôture de l'aéroport)
 - 2. Entente Sécurité incendie Lac Mitchell, Lac Caché avec Labelle et Ville de Rivière-Rouge (information de Marc-André Leduc)
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

1. Demande de lumières de rue chemins Joseph-Topolniski, Roger-Hébert et Lac-Mitchell (virée)
- I. Hygiène du milieu**
 1. Tricentris, centre de tri - Désignation d'un représentant de la municipalité
 2. Acquisition d'une armoire pour RDD
- J. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 1. Dossier d'infractions, décision concernant 4 dossiers (*reporté*)
 2. Fabrication d'enseignes (9) et lettrage de panneaux
 3. Floriculture
 4. Aéroport – panneaux de signalisation
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire...)**
 1. Assemblée générale annuelle de la CRSBP des Laurentides le 9 juin 2010
 2. Journées de la culture 24, 25 et 26 septembre 2010
 3. 30^e anniversaire de la bibliothèque
- L. Divers**
 1. Demande de bourses, Centre L'Impact, éducation des adultes
 2. Cotisation 2010-2011 à Loisirs Laurentides
 3. Tournoi de golf- bénéfice du CLD
 4. Défi têtes rasées – leucan
 5. Soutien financier au Fonds de l'athlète des Laurentides
 6. Défi - Pédaler contre le cancer Montréal-Québec 10 et 11 juillet 2010 (Nadine Savard)
 7. Demande d'aide financière pour Activités Loisirs (Ismaël Lavergne-Riverin)
 8. Fondation des maladies du cœur du Québec
 9. Chevaliers de Colomb
 10. Bourses – École du Méandre

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité,

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

ADOPTÉE

201005.144

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2010;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2010, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il n'y a aucun ajustement budgétaire.

201003.145

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE AVRIL 2010

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité,

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 11 mai 2010 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro 53 :

Salaires : période du 28 mars au 1 ^{er} mai 2010 (chèques # 503267 à 503344 et chèque #3472)	39 349,80 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 3491 et 3492)	21 616,55 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 3463 à 3471, 3473 à 3490, 3493 à 3497, 3319, 3320)	27 368,61 \$
Liste des comptes à payer: Cartes de crédit	34 681,72 \$ 556,01 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 53	123 572,69 \$

Chèque annulé : 3189

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles aux postes budgétaires spécifiés sur chaque facture et/ou bon de commande, tel que certifié par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 53.

ADOPTÉE

N.B. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009

La présentation des états financiers au 31 décembre 2009, est reportée à une séance subséquente.

GESTION ADMINISTRATIVE

201005.146 DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE AU DÉPUTÉ POUR TRAVAUX SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer divers travaux de voirie principalement sur les chemins du Lac-Caché, Lac-Clair, de la Baie-Claire, du Pont-Méthot, Lac-Tortue et du 7^e Rang;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent à la correction des fondations, des fossés et de la surface de roulement (asphalte et gravier);

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux s'élèvent à 125 000 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour défrayer tous les coûts reliés à ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au Député de Labelle, M. Sylvain Pagé, une aide financière substantielle de 125 000 \$ pour permettre la réalisation des travaux sur les chemins du Lac-Caché, Lac-Clair, de la Baie-Claire, du Pont-Méthot, Lac-Tortue et du 7^e Rang.

ADOPTÉE

201005.147 MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION –APPUI AU PROJET DE PARC NATIONAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

- ATTENDU ; la demande d'appui de la municipalité de L'Ascension relativement à la création d'un parc national avec la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge situé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ATTENDU ; que la démarche de création d'un parc national s'inscrit dans le cadre de son plan d'action local de diversification et de développement ;
- ATTENDU ; que le maire et les conseillers approuvent et soulignent l'initiative de la municipalité de L'Ascension dans la création d'un parc national ;
- ATTENDU ; l'appui de plusieurs organismes locaux et régionaux ;
- ATTENDU ; que le statut de parc national offre un élément de gestion permettant la protection du territoire.
- ATTENDU ; que seule une aire protégée de catégorie II (parc national) permet la protection permanente du milieu naturel jumelée à des perspectives de développement à des fins de récréation.
- ATTENDU ; que ce projet consolide, organise et renforce l'offre touristique locale et régionale.
- ATTENDU ; que le projet de parc national rejoint divers objectifs de développement économique local et régional comme le « Plan de diversification et de développement économique de la MRC d'Antoine-Labelle » élaboré afin de contrer les effets de la crise forestière (projet P-114).
- ATTENDU ; que les rapides des 21 milles de la rivière Rouge sont reconnus de calibre national dans le plan directeur des corridors et parcours récréatifs non motorisés de la MRC d'Antoine-Labelle.
- ATTENDU ; que le projet rejoint l'objectif numéro deux du « Plan d'action 2009-2010 du comité socio-économique loisirs : « Mettre en valeur les milieux naturels à des fins récréatives en appuyant ces vocations dans les nouveaux territoires d'aires protégées ».
- ATTENDU ; qu'un projet de parc national vise l'augmentation de la fréquentation touristique dans la municipalité de L'Ascension et dans les municipalités environnantes.
- ATTENDU ; que l'augmentation touristique accroît les possibilités d'emplois directs et indirects pour la Vallée de la Rouge.
- ATTENDU ; qu'un statut de municipalité dévitalisée à L'Ascension et de MRC éloignée pour Antoine-Labelle indique le faible taux d'emplois dans notre région et que le projet de parc national est un apport supplémentaire au développement économique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'appuyer la municipalité de L'Ascension dans ses démarches auprès du MDDEP afin d'accorder un statut de parc national dans l'aire protégée projetée de la réserve aquatique de la Vallée-de-la-Haute-Rouge située dans la MRC d'Antoine-Labelle tel que défini dans le

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

document de présentation du projet de parc national à L'Ascension et d'acheminer ladite résolution d'appui à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

201005.148

MANDAT À PLEIN AIR HAUTE-ROUGE POUR L'OBTENTION DE LA GESTION DES TPI SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT le projet de Parc régional Éclaté sur le territoire de la Vallée de la Rouge, parrainé par Plein Air Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT l'accord de principe de la municipalité de La Macaza pour la présentation du projet de parc régional aux instances de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la connaissance du projet de parc régional par l'organisme Plein Air Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT les étapes à franchir dans l'élaboration et la réalisation du projet de Parc Régional;

CONSIDÉRANT les démarches faites avec les instances de la MRC d'Antoine-Labelle et de leur ouverture et appui dans l'élaboration du projet;

CONSIDÉRANT les liens et le projet de fusion avec le comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge qui a développé l'expertise dans la gestion des Terres Publiques intra-municipales sur le territoire de Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De mandater l'organisme Plein Air Haute-Rouge pour et au nom de la municipalité de La Macaza à présenter les demandes nécessaires aux instances de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'obtenir la gestion et l'exploitation des terres publiques intra-municipales (TPI) sur le territoire de la municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

201005.149

TECHNOLOGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES RIDR – COMITÉ DE VALORISATION

CONSIDÉRANT QUE depuis bientôt plus de deux (2) ans, la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et les cinq (5) municipalités de la Rouge ont mis sur pied un comité Inter-MRC ayant pour objet de recommander et d'orienter les autorités régionales sur le choix technologique afin d'être en mesure de répondre aux besoins du milieu de façon à valoriser les matières organiques pour diminuer le plus possible leur enfouissement au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les susdites MRC et municipalités de la Rouge ont adopté et signé une entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et que cette même entente prévoit justement la mise en place d'une pareille technologie de valorisation des matières organiques et ce, dans un délai de trois (3) ans à compter de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial que l'ensemble des trente-cinq (35) municipalités membres de la RIDR, directement ou par le biais de leur MRC respective, soient mieux informées des tenants et aboutissants de la démarche de recherche d'une technologie de valorisation des matières organiques;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres élus de l'actuel comité Inter-MRC sont d'avis qu'il y aurait avantage à remplacer le susdit comité Inter-MRC par un comité spécifique de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), formé d'élus et de ressources techniques provenant des MRC et municipalités membres de la RIDR et également de la RIDR, dont l'unique mandat consisterait à trouver une technologie de valorisation des matières organiques qui répondrait aux besoins et aux réalités de notre territoire tout en impliquant davantage la RIDR dans semblable démarche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'accepter la recommandation à l'effet que l'actuel comité Inter-MRC relatif aux matières résiduelles soit remplacé par un comité de la RIDR, devant être connu sous le nom de « Comité de valorisation », pareil comité, composé d'élus et de ressources techniques, ayant comme unique mandat de trouver une technologie de valorisation des matières organiques qui répondra aux besoins et aux réalités du territoire desservi par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

ADOPTÉE

201005.150

FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PROJET DE LOI 88)

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Sylvain Pagé., député de la circonscription de Labelle.

ADOPTÉE

201005.151

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 9-1-1

CONSIDÉRANT que le contrat de service public d'appel d'urgence 9-1-1, appelé SPAU arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que la clause 13.2 du contrat intervenu avec Bell Canada stipule que le contrat est automatiquement reconduit pour des périodes successives de cinq (5) ans;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

De reconduire le contrat 9-1-1 tel que stipulé à la clause 13.2 dudit contrat intervenu avec Bell Canada.

ADOPTÉE

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DES HAUTES-LAURENTIDES – RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est résolu à l'unanimité de ne pas renouveler notre adhésion à la Corporation de Développement communautaire (CDC) des Hautes-Laurentides.

201005.152

PROJETS MUNICIPAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT les projets municipaux de développement économique de la municipalité;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

CONSIDÉRANT que la formation d'un comité s'avère nécessaire concernant ces projets;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De nommer MM. Christian Bélisle, maire, Guy Alexandrovitch, conseiller et Denis Jubinville, directeur général, pour faire partie du comité de développement économique de la municipalité.

ADOPTÉE

201005.153

RÉACTION AU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ORGANISMES MUNICIPAUX, DES ORGANISMES SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ OU DE SERVICES SOCIAUX

ATTENDU que le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information proposait en janvier 2010 un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux découlant de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU la réaction de la FQM dans sa résolution CA-11-03-2010/19 s'opposant fermement à l'adoption du règlement;

ATTENDU la résolution MRC-CC-9708-03-10 de la MRC d'Antoine-Labelle, faisant état de l'inquiétude des maires et mairesses face à l'adoption du tel règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement vise à obliger tout organisme municipal, scolaire, de santé, ou de services sociaux à diffuser dans un site Internet une quantité importante de documents administratifs pourtant déjà accessibles par l'entremise des mécanismes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU que la grande majorité de municipalités ne disposent pas des ressources matérielles et technologiques nécessaires à la diffusion des documents ou renseignements prévue au règlement;

ATTENDU que pour une grande majorité de municipalités, la diffusion des informations visées par le règlement nécessitera un ajout de personnel;

ATTENDU que plus de 200 municipalités n'ont pas de sites Internet et que plus de 50 autres d'entre elles n'ont tout simplement pas accès à Internet;

ATTENDU qu'un nombre considérable de citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que d'autres MRC ne bénéficient toujours pas d'un accès à Internet haute vitesse;

ATTENDU que le gouvernement du Québec vient tout juste d'adopter le projet de loi n°76 qui oblige les municipalités à diffuser des informations relatives aux contrats qu'elles octroient et d'adopter une politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité,

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

Que la municipalité de La Macaza fasse savoir à la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques, qu'elle s'oppose à l'adoption du règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux et demande au gouvernement de s'en tenir aux mécanismes déjà prévus dans la loi en matière d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels.

Il est de plus, résolu d'acheminer une copie de la résolution à la FQM, à l'UMQ, à l'ADMQ ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

20105.154

EMPLOIS ÉTUDIANTS

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de 6 étudiants pour la période estivale. Il y aura 4 étudiants (es) au service de la voirie, 1 étudiant(e) pour aider l'horticultrice dans ses différentes tâches et 1 étudiant (e) pour aider le service d'urbanisme dans leurs différentes tâches.

Le début de la période de travail est variable et débutera en juin pour se terminer en août 2010. L'horaire de travail est de 40h/semaine pour le service de la voirie et de l'horticulture et de 35h/semaine pour le service d'urbanisme. Le taux horaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

201005.155

SOUSSION ASPHALTE RECYCLÉ

CONSIDÉRANT que des soumissions pour asphalte recyclé ont été demandées auprès de 3 compagnies, à savoir : Aéroport Mont-Tremblant International, Les Agrégats de Labelle inc. et ABC Rive-Nord inc;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions;

Soumissionnaire Date et heure de réception	Prix avant la TPS et TVQ tonne métrique
Aéroport Mont-Tremblant Int'l 11 mai 2010 à 10h30	15,75 \$ la tonne métrique transport inclus
Les Agrégats de Labelle inc. 11 mai 2010 à 9h00	15,00 \$ la tonne métrique transport non inclus
ABC Rive-Nord 11 mai 2010 à 11h03	16,00 \$ la tonne métrique transport non inclus

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de Aéroport Mont-Tremblant International au taux de 15,75 \$ la tonne métrique, taxes en sus et **transport inclus**.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201005.156

SOUSSION POUR MACHINERIE LOURDE

CONSIDÉRANT la demande de prix pour la location de machinerie opérée auprès de 2 entrepreneurs : A. Paiement & Fils Excavation inc. et Excavation F. Clément & Fils inc.;

CONSIDÉRANT la réception de leur soumission;

Soumissionnaire Date et heure de réception	Taux horaire	
Excavation F. Clément & Fils inc. 11 mai 2010 à 9h35	Pelle Hitachi 200	112 \$
	Pelle Komatsu 200	115 \$
	Pelle Cat 322	125 \$
A. Paiement & Fils Excavation inc. 11 mai 2010 à 10h48	Pelle Hitachi 200	115 \$
	Pelle John Deere 225C	125 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de Excavation F. Clément & Fils inc. étant celle la plus basse.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits prévus au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201005.157

OFFRE DU GROUPE – CONSEIL CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT que le Groupe-Conseil Charbonneau a soumis une offre de service, en date du 21 avril 2010, relativement au développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette offre de service nous permettra d'être accompagné par le Groupe-Conseil Charbonneau dans le processus d'établissement d'une résidence pour aînés;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement demande de l'expertise, non disponible à même les ressources internes;

CONSIDÉRANT que ce projet dynamisera le village et permettra de conserver sur son territoire un capital humain important;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de Groupe-Conseil Charbonneau au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables, tel qu'établi dans son offre du 21 avril 2010 et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir entre les parties.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SOUSSION RAMPE D'ACCÈS POUR FAUTEUIL ROULANT

Il est convenu de reporter ce sujet à une séance subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

AVIS DE MOTION

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

201005.158

PANNEAUX INDICE D'INFLAMMABILITÉ (À LA CLÔTURE DE L'AÉROPORT)

CONSIDÉRANT que le panneau d'indice d'inflammabilité est dans un mauvais état et que le numéro de téléphone est erroné;

CONSIDÉRANT qu'un panneau à l'entrée du chemin du Lac-Caché serait une sécurité additionnelle pour l'intégrité du territoire;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

De procéder à l'acquisition et l'installation de 2 panneaux indice d'inflammabilité et que ceux-ci soient installés à l'entrée du territoire près du Centre de villégiature 46° Nord et sur la clôture de l'aéroport International La Macaza Mont-Tremblant.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

ENTENTE SERVICE INCENDIE AVEC LABELLE ET VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE (Information de Marc-André Leduc)

Le conseiller Marc-André Leduc donne des informations relatives à un projet d'entente de service incendie entre la municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge afin de desservir le secteur Lac Clair, Lac Mitchell et le chemin du Lac-Caché jusqu'à l'intersection du lac Clair.

TRANSPORT ROUTIER (travaux publics, voirie...)

201005.159

DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE CHEMINS JOSEPH TOPOLNISKI, ROGER-HÉBERT ET LAC-MITCHELL (VIRÉE)

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et l'installation de 3 lumières de rue aux endroits suivants :

Intersection chemins Lac-Macaza et Joseph-Topolniski, poteau #126
Chemin Aéroport, poteau #43 et identifié aussi W5M5X
Lac Mitchell (virée), poteau identifié R8D7Y

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

201005.160

TRICENTRIS, CENTRE DE TRI – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

CONSIDÉRANT l'intérêt par la municipalité de La Macaza de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de La Macaza de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité au sein de Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza désigne monsieur Pierre Payer à titre de représentant de la municipalité.

ADOPTÉE

201005.161 ACQUISITION D'UNE ARMOIRE POUR RDD

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à faire l'acquisition, pour la municipalité de La Macaza, d'une armoire pour RDD (résidus domestiques dangereux) au coût plus ou moins de 2 880,20 \$ taxes incluses.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DOSSIER D'INFRACTIONS – DÉCISION CONCERNANT 4 DOSSIERS

Il est convenu de reporter ce sujet à une séance subséquente.

201005.162 FABRICATION D'ENSEIGNES (9) ET "RELETTAGE" DE PANNEAUX

CONSIDÉRANT que les enseignes de la municipalité ont besoin d'être refaites;

CONSIDÉRANT les prix soumis par madame Réjeanne Morin pour exécuter ce travail, lesquels totalisent 2 610 \$;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'autoriser Mme Réjeanne Morin à confectionner 9 enseignes selon les descriptions suivantes :

- ❖ 1 enseigne 12" x 28", ¾" en bois, «Parc municipal Adolph Ozell» soumission 344938;
- ❖ 4 enseignes 72" x 48", «La Macaza et Logo» soumission 344936
- ❖ 4 enseignes de forme ovale «Bienvenue, Au revoir» soumission 344936
- ❖ Lettrage de 40 panneaux en blanc soumission 344940
- ❖ Lettres découpées pour «Garage et Service d'incendies» 24" et Logo 36" de haut, soumission 344940.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

ADOPTÉE

201005.163

FLORICULTURE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'horticultrice et les membres du Conseil disponibles à participer au Floriculture de la Route des Gerbes d'Angelica dont la grande ouverture aura lieu les 19 et 20 juin 2010 à Mirabel.

Que les frais d'admission, de déplacement et de repas soient remboursés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives conformément à la résolution 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

201005.164

AÉROPORT – PANNEAUX DE SIGNALISATION

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports du Québec d'afficher sur la route 117 l'aéroport situé à La Macaza avec des panneaux appropriés pour un aéroport international, soit avec un jet et non des petits avions.

Et d'installer à l'aéroport même une enseigne digne d'un aéroport international.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque et centre communautaire)

201005.165

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CRSBP DES LAURENTIDES LE 9 JUIN 2010

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Maire Ségleski et résolu à l'unanimité :

De nommer le maire, M. Christian Bélisle, représentant de la Municipalité de La Macaza à la 29^e assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO des Laurentides (CRSBP des Laurentides) qui aura lieu le 9 juin 2010, à Saint-Faustin-Lac Carré.

Que les frais de repas et de déplacement soient payés par la municipalité, sur réception des pièces justificatives, conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

JOURNÉES DE LA CULTURE 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2010

Considérant le 30^e anniversaire de la bibliothèque le 29 mai prochain, il est résolu de ne pas participer à la 14^e édition des journées de la culture les 24, 25 et 26 septembre 2010.

30^e ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE (information par Nicole Drapeau, conseillère et représentante municipale à la bibliothèque)

Madame Nicole Drapeau, conseillère et représentante municipale à la bibliothèque, donne des informations relatives au déroulement du 30^e anniversaire de la bibliothèque municipale qui

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

aura lieu le 29 mai 2010, ainsi que différentes statistiques concernant les opérations courantes de la bibliothèque.

DIVERS

201005.166 DEMANDE DE BOURSES, CENTRE L'IMPACT, ÉDUCATION DES ADULTES

Afin de récompenser les étudiants (es) qui ont complété leur profil de formation à l'Éducation des adultes du Centre L'Impact;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 100 \$ au Centre L'Impact pour la remise de bourses lors de leur soirée «reconnaissance», aux étudiants (es) qui ont choisi de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou au CEGEP.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

COTISATION 2010-2011 À LOISIRS LAURENTIDES

Il est résolu à l'unanimité de ne pas adhérer à Loisirs Laurentides.

201005.167 TOURNOI DE GOLF – BÉNÉFICE DU CLD

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité :

De participer au tournoi de golf-bénéfice du CLD d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 18 juin 2010 au Club et Hôtel du golf Nominique.

D'autoriser l'achat de 4 billets à 150 \$ chacun pour un total de 600 \$;

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

DÉFI TÊTES RASÉES – LEUCAN

Il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande.

201005.168 SOUTIEN FINANCIER AU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de notre contribution annuelle 2010 au Fonds de l'athlète des Laurentides au montant de 30,99 \$.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

201005.169 DÉFI – PÉDALER CONTRE LE CANCER MONTRÉAL-QUÉBEC 10 ET 11 JUILLET 2010 (NADINE SAVARD)

CONSIDÉRANT que Nadine Savard a relevé le Défi – pédaler contre le cancer Montréal – Québec qui aura lieu les 10 et 11 juillet 2010;

CONSIDÉRANT que son objectif est de ramassé 2 500 \$ pour la recherche afin d'aider à vaincre le cancer;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 100 \$ à Nadine Savard **pour le Défi, pédaler contre le cancer Montréal-Québec.**

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS LOISIRS (ISMAËL LAVERGNE-RIVERIN)

Il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'aide financière faite par Ismaël Lavergne-Riverin pour ses activités de loisirs compte tenu que ces tournois de hockey ne sont pas des compétitions majeures de niveau provincial ou international.

201005.170 FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 50 \$ à la Fondation des maladies du cœur du Québec.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

CHEVALIER DE COLOMB

Il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande.

201005.171 BOURSES - ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 100 \$ aux étudiants de l'école du Méandre pour la remise de bourses aux élèves les plus méritants.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période de questions.

201005.172

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité :

D'ajourner la présente séance au mardi 25 mai 2010. Il est 20h35.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christian Bélisle

Denis Jubinville